

Séance du 23 septembre 2025

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq à neuf heures douze, en visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – planification intégrée du territoire, Suzanne Breton, directrice générale adjointe – service à la communauté et intelligence d'affaires par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général, Jean Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – sécurité publique et affaires corporatives, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE2551

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 23 septembre 2025.

CE2552

Attribution d'un toponyme et abrogation de la résolution CE2536 « Attribution d'un toponyme »

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le toponyme du « Parc Philippe Laberge » en remplacement du toponyme « Parc des Grandes-Pointes ».

Il est résolu d'abroger en conséquence la résolution CE2536 « Attribution d'un toponyme ».

CE2553

Aide financière à des organismes de la communauté

Il est résolu d'accorder l'aide financière indiquée aux organismes de la communauté suivants, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne :

- 5 000 \$ à Go le grand défi inc. (Défi Pierre-Lavoie);
- 2 000 \$ à la Société canadienne de sclérose en plaques, section Chaudière-Appalaches;
- 1 000 \$ au Club lions de Charny;
- 1 000 \$ au Club lions de Lévis;
- 1 000 \$ à la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Québec, conférence de Pintendre;
- 900 \$ au Club de ski de fond les pionniers de Breakeyville;
- 1 200 \$ au Club des fermières de Pintendre;
- 500 \$ au Club de la FADOQ de Saint-David;

- 500 \$ au Cercle des fermières de Saint-David;
- 240 \$ aux Chevaliers de Colomb de Saint-David;
- 2 000 \$ au Service d'entraide de Charny;
- 2 000 \$ au Service d'entraide de Bernières-Saint-Nicolas;
- 2 000 \$ au Service d'entraide de Saint-Rédempteur;
- 2 000 \$ au Service d'entraide de Pintendre;
- 2 000 \$ au Service d'entraide de Breakeyville;
- 2 000 \$ au Service d'entraide de Saint-Romuald;
- 2 000 \$ au Service d'entraide de Saint-Jean-Chrysostome;
- 2 000 \$ au Service d'entraide de Saint-Étienne-de-Lauzon;
- 2 000 \$ à Le filon;
- 2 000 \$ au Comptoir le grenier;
- 2 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Lévis.

CE2554

Approbation du procès-verbal des séances du 16 septembre et du 18 septembre 2025

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances du 16 septembre et du 18 septembre 2025 du comité exécutif.

CE2555

Dépôt du bilan 2024 de la Direction du service de police

Document d'aide à la décision [TMD-2025-029](#)

Le bilan 2024 de la Direction du service de police, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-029, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2556

Dépôt du rapport de mission en Normandie 2025 à Paris-Rouen-Caen

Document d'aide à la décision [DG-2025-014](#)

Le rapport de mission en Normandie 2025 à Paris-Rouen-Caen, joint à la fiche de prise de décision DG-2025-014, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE2557

Dépôt des listes de contrats au 31 juillet 2025

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2025-079](#)

Les listes de contrats au 31 juillet 2025, jointes à la fiche de prise de décision APGI-APP-2025-079, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE2558

Dépôt des comptes rendus des réunions du comité du développement économique, de la main-d'œuvre et de la revitalisation tenues les 17 janvier 2024, 19 février 2024, 6 mars 2024, 24 avril 2024, 1er mai 2024, 5 juin 2024, 3 juillet 2024, 7 août 2024, 4 septembre 2024, 2 octobre 2024, 5 novembre 2024 et 4 décembre 2024

Document d'aide à la décision [DEV-2025-025](#)

Les comptes rendus des réunions du comité du développement économique, de la main-d'œuvre et de la revitalisation tenues les 17 janvier 2024, 19 février 2024, 6 mars 2024, 24 avril 2024, 1er mai 2024, 5 juin 2024, 3 juillet 2024, 7 août 2024, 4 septembre 2024, 2 octobre 2024, 5 novembre 2024 et 4 décembre 2024, joints à la fiche de prise de décision DEV-2025-025, sont déposés, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2559

Dépôt des comptes rendus des réunions du comité du développement économique, de la main-d'œuvre et de la revitalisation tenues les 5 mars 2025, 2 avril 2025, 7 mai 2025 et 2 juillet 2025

Document d'aide à la décision [DEV-2025-028](#)

Les comptes rendus des réunions du comité du développement économique, de la main-d'œuvre et de la revitalisation tenues les 5 mars 2025, 2 avril 2025, 7 mai 2025 et 2 juillet 2025, joints à la fiche de prise de décision DEV-2025-028, sont déposés, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2560

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique et de circulation tenue le 18 août 2025

Document d'aide à la décision [TMD-2025-028](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité sur la sécurité publique et la circulation tenue le 18 août 2025, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-028, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2561

Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique et de circulation de la réunion tenue le 17 septembre 2025

Document d'aide à la décision [TMD-2025-032](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité sur la sécurité publique et la circulation tenue le 17 septembre 2025, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-032, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2562

Dépôt des rapports des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 15 juillet, 19 août, 26 août, 27 août et 28 août 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-116](#)

Les rapports des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 15 juillet, 19 août, 26 août, 27 août et 28 août 2025, joints à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-116, sont déposés, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2563

Dépôt du rapport de la séance de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenue le 14 juillet 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-118](#)

Le rapport de la séance de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenue le 14 juillet 2025, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-118, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2564

Dépôt du rapport de la séance de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenue le 8 septembre 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-127](#)

Le rapport de la séance de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenue le 8 septembre 2025, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-127, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2565

Dépôt du rapport de l'assemblée publique de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenue le 18 septembre 2025

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-128](#)

Le rapport de l'assemblée publique de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenue le 18 septembre 2025, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-128, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2566

Entente de visibilité du complexe 2 glaces Honco pour la période de 2025 à 2029 à intervenir avec 9296-0194 Québec inc.

Document d'aide à la décision [DEV-2025-052](#)

Il est résolu de conclure l'entente de visibilité du complexe 2 glaces Honco pour la période de 2025 à 2029 à intervenir avec 9296-0194 Québec inc., jointe à la fiche de prise de décision DEV-2025-052, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2567

Dépôt d'un projet au programme de verdissement d'Hydro-Québec et désignation d'une représentante

Document d'aide à la décision [ENV-2025-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Direction de l'environnement à déposer un projet au programme de verdissement d'Hydro-Québec et de désigner la Directrice de l'environnement, ou toute personne désignée pour la remplacer, à titre de représentante de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer les documents requis pour le dépôt du projet au programme.

CE2568

Installation de panneaux d'arrêt

Document d'aide à la décision [TMD-2025-028](#)

Il est résolu de décréter l'installation de panneaux d'arrêt sur la rue Saint-Joseph, à l'intersection de la rue George-D.-Davie, en direction est et ouest.

CE2569

Première convention d'amendement portant de l'accord-cadre à intervenir avec Mission unitaînés et l'Office municipal d'habitation de Lévis

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-034](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la première convention d'amendement de l'accord-cadre à intervenir avec Mission unitaînés et l'Office municipal d'habitation de Lévis, jointe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-034, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis de façon à donner plein effet à la présente résolution.

CE2570

Demande d'autorisation 451292 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour des utilisations à une fin autre que l'agriculture, soit la création d'une réserve écologique (lots 2 357 677 et autres du cadastre du Québec, chemin Ville-Marie, secteur Pintendre)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-106](#)

Il est résolu de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable à la demande d'autorisation 451292 concernant une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la création de la réserve écologique de la Grande-plée-Bleue sur les lots 2 357 677, 2 357 843, 2 358 375, 2 359 434, 2 359 485, 2 359 830, 2 359 854, 2 359 855, 2 359 856, 2 359 857, 2 359 859, 2 359 919, 2 359 927, 2 359 928, 2 359 929, 2 360 752, 2 360 842, 2 360 861, 2 489 572, 2 489 573, 2 489 578, 2 489 594, 2 489 896, 2 670 115, 3 448 206, 3 448 208, 3 448 214, 3 448 216, 3 448 218, 3 448 222, 3 448 224, 3 448 226, 3 522 994, 3 522 996, 3 541 235, 3 541 237, 3 580 278, 3 598 129, 3 598 131, 4 027 991, 4 027 993, 4 027 995, 4 027 997, 4 027 999, 4 028 001, 4 028 013, 4 028 015, 4 030 575, 4 030 577, 4 030 579, 4 030 582, 4 030 584, 4 030 586, 4 030 588, 4 030 590, 4 030 592, 4 030 594, 4 030 595, 4 030 596, 4 030 747, 4 030 749, 4 030 750, 4 030 752, 4 030 754, 4 030 756, 4 030 758, 4 030 760, 4 030 762, 4 030 764, 4 030 766, 4 030 768, 4 030 781, 4 030 783, 4 030 785, 4 030 787, 4 030 789, 4 030 791, 4 030 793, 4 030 794, 4 030 796, 4 030 798, 4 030 799, 4 056 466, 4 170 119, 4 173 739, 4 173 740, 4 492 803, 4 492 805, 4 492 807, 4 492 809, 4 492 811, 4 492 814, 4 606 823 (partie), 4 606 824, 4 655 480, 4 655 487 et 4 655 493 du cadastre du Québec, ces lots sont situés au nord du chemin Ville-Marie dans le secteur de Pintendre, et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement autorise les activités de conservation sur l'ensemble du territoire de la ville. Cependant, compte tenu de la valeur écologique exceptionnelle du site, il s'agit donc d'un espace approprié;
- selon l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol des lots visés par la demande est essentiellement de classe O et dans une moindre mesure, de classes 4 et 3 avec des limitations de surabondance d'eau, de basse fertilité, de manque d'humidité et de sols pierreux;
- les possibilités d'utilisation à des fins agricoles sont pratiquement nulles sur l'essentiel des parcelles visées. En effet, le site supporte une tourbière;
- l'objet de la demande n'entraînera aucune conséquence négative sur le milieu puisqu'il assurera la pérennité des efforts de conservation de ce milieu écologique exceptionnel;
- il n'existe pas d'autres emplacements disponibles hors de la zone agricole présentant une telle valeur écologique. Il s'agit donc de l'espace le plus approprié;
- autour du site visé, les lots sont à l'état naturel, sauf à l'ouest où quelques parcelles supportent des cultures fourragères, la création d'une réserve écologique n'affectera pas la communauté;
- l'utilisation demandée favorisera la préservation des ressources eau et sol du territoire;
- le plan de développement en zone agricole identifie la Grande-plée-Bleue comme un peuplement forestier écologique;
- la quasi-totalité des lots se situe dans une affectation " Récréo-écologique " au schéma d'aménagement et de développement. Quelques parcelles se retrouvent dans des affectations « Forestière » ou "Agricole dynamique avec élevage contraignant " Toutes ces affectations autorisent les usages de conservations;
- les paragraphes 4, 8, 9, 10, 12, 13 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

CE2571

Demande d'autorisation 451510 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 1 963 886 du cadastre du Québec (chemin Craig, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-113](#)

Il est résolu de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis défavorable à la demande d'autorisation 451510 concernant l'aliénation du lot 1 963 886 du cadastre du Québec, chemin Craig, secteur Saint-Nicolas, et ce, en tenant compte des motifs suivants :

- selon l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole du sol des lots visés par la demande est de classe 4 avec des limitations de surabondance d'eau, de sol pierreux, de basse fertilité et de manque d'humidité;
- les possibilités d'utilisation à des fins agricoles sont limitées. Un milieu humide occupe la majorité du lot. Il supporte un boisé;
- l'aliénation présente un risque concernant une éventuelle perte d'activités agricoles puisque le propriétaire prévu du lot ne possède pas de droit d'aliénation sur un lot contigu, ce qui soustrait toute vente éventuelle à la supervision de la Commission;
- l'homogénéité de la communauté pourrait être affectée puisque le lot aliéné ne bordera aucun lot de l'éventuel acheteur échappant ainsi au contrôle de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Ce lot autonome pourrait devenir une propriété indépendante ce qui affectera la communauté agricole;
- le lot cédé ne disposera d'aucune mitoyenneté avec d'autres lots appartenant à son éventuel acheteur. L'aliénation crée de facto une propriété d'une superficie de seulement 1,3 arpent ce qui est insuffisant pour la pratique de l'agriculture;
- l'aliénation correspond aux intentions du Plan de développement de la zone agricole comme l'action « A-2 (consacrer la vocation agricole de la zone agricole en termes d'espace protégé (le territoire) et de son maintien (activités) »;
- les paragraphes 4, 5, 7, 9, 10, 12, 13 et 14 du deuxième alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ne trouvent pas effet dans la présente demande d'autorisation.

CE2572

Demande de modification au Règlement RV-2011-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C311, transport de marchandises et messagerie, dans la zone C2765, sur la route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-117](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement visant à ajouter l'usage C311 dans la zone C2765, et ce, pour les principaux motifs suivants :

- la réglementation en vigueur répond aux orientations du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'à la révision des usages autorisés sur la route du Président-Kennedy dans le secteur de Pintendre, réalisée en 2022;
- le site présente plusieurs contraintes difficilement conciliables avec la classe d'usages demandée (C311, transport de marchandises, messagerie).

CE2573

Attribution du contrat relatif aux services techniques d'amélioration de la couverture des réseaux

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2025-065](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif aux services techniques d'amélioration de la couverture des réseaux (appel d'offres 2024-55-91), à Cartel communication systems inc., pour une dépense estimée à 950 924,08 \$ avant TPS et TVQ, pour une durée de dix ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE2574

Option de renouvellement du contrat relatif au marquage longitudinal de chaussées véhiculaires et voie cyclable

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2025-082](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement d'un an du contrat relatif au marquage longitudinal de chaussées véhiculaires et voie cyclable (numéro de contrat 2024-50-09), à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une dépense estimée à 322 000,23 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres (numéro 2024-50-09) et à la soumission produite par l'adjudicataire Lignes-fit inc.

CE2575

Attribution du contrat relatif à la fourniture et la livraison de produits chimiques pour le traitement des eaux de 2026 à 2028

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2025-085](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif à la fourniture et la livraison de produits chimiques pour le traitement des eaux de 2026 à 2028 (appel d'offres 2025-50-75) de la façon suivante :

- pour le lot 1, à Solutions en traitement des eaux Kemira Canada inc., pour une dépense estimée à 555 120 \$ avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- pour le lot 2a, à Brenntag Canada inc., pour une dépense estimée à 748 200 \$ avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission;
- pour le lot 2b, à Javel Bois-Francis inc., pour une dépense estimée à 442 800 \$ avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans et dont les prix seront indexés à compter du deuxième semestre, conformément au devis et à sa soumission;
- pour le lot 4, à Produits Chimiques chemtrade Canada ltée, pour une dépense estimée à 453 420 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans et dont les prix seront indexés à compter du deuxième semestre, conformément au devis et à sa soumission.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat relatif à la fourniture et la livraison de produits chimiques pour le traitement des eaux de 2026 à 2028 (appel d'offres 2025-50-75), pour le lot 3, à Produits chimiques chemtrade Canada ltée, pour une dépense estimée à 2 138 904 \$, avant

TPS et TVQ, pour une durée de trois ans et dont les prix seront indexés à compter du deuxième semestre, conformément au devis et à sa soumission.

CE2576

Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue Lionel-Groulx (partie du lot 2 223 246 du cadastre du Québec, secteur Lévis)
Document d'aide à la décision [APGI-GI-2025-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier l'assiette de la rue Lionel-Groulx (secteur Lévis), correspondant à une partie du lot 2 223 246 du cadastre du Québec, illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-030, et d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

CE2577

Aide financière à des organismes de la communauté
Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-011](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, indiquée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2025-011, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE2578

Aide financière à des d'organismes de la communauté
Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-012](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté indiquée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2025-012, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE2579

Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis
Document d'aide à la décision DVC-SPO-2025-013

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter les recommandations du comité d'évaluation concernant les bourses des athlètes ambassadeurs de Lévis, jointes à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2025-013.

CE2580

Avis de motion du Règlement RV3569 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3569 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et de déposer le projet de règlement, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-028.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues Bourassa, Philippe-Beaubien, George-D.-Davie, Richard, Maurice-Boutin, des Cèdres et Saint-Jean.

CE2581

Avis de motion du Règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-121](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-199.

Ce règlement a pour objet d'harmoniser la profondeur d'un écran tampon sur un terrain sur lequel l'usage exercé fait partie de la famille commerciale ou industrielle, le long d'une ligne arrière d'un terrain utilisé pour un usage de la famille habitation, dans la zone C1563.

CE2582

Adoption du Projet de règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-121](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-121.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE2583

Adoption du Second projet de règlement RV3561 modifiant la Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M2889 à partir de la zone M2888 et d'une portion des zones H2885 et M2882 à proximité de l'intersection de la rue de l'Hôtel-Des-Plaines et de la route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-123](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV3561 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2829, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-123.

CE2584

Adoption du Règlement RV3569 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-028](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3569 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-028.

CE2585

Adoption du Règlement RV3559 modifiant le Règlement RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Desjardins (ajout d'une exception pour les unités de logement social ou abordable)

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-032](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3559 modifiant le Règlement RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Desjardins, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2827, joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-032.

CE2586

Adoption du Règlement RV3560 modifiant le Règlement RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas (ajout d'une exception pour les unités de logement social ou abordable)

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-033](#)

Il est résolu de recommander d'adopter le Règlement RV3560 modifiant le Règlement RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas, et ce, sans changement par rapport

au Projet de règlement adopté par la résolution CV2828, joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-033.

CE2587

Adoption du Règlement RV3548 modifiant la Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages groupe P1, service communautaire de proximité, dans la zone M2095, boulevard Guillaume-Couture et rue Charles-Rodrigue, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-112](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3548 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2834, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-112.

CE2588

Adoption du Règlement RV3541 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M2177, retrait de la note concernant l'usage P104 et ajout de certains usages inclus dans les classes d'usages P102 et P106 dans la zone M2188, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-119](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3541 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2832, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-119.

CE2589

Adoption du Règlement RV3543 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant le moratoire des infrastructures municipales)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-122](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3543 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2830, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-122.

CE2590

Adoption du Règlement RV3544 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant le moratoire des infrastructures municipales)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-124](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3544 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2831, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-124.

CE2591

Convention relative à l'indemnisation des membres des comités de retraite de la Ville de Lévis à intervenir avec les membres passés, actuels et futurs du comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31926) et les membres passés, actuels et futurs du comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190)

Document d'aide à la décision [FIN-2025-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention relative à l'indemnisation des membres des comités de retraite de la Ville de Lévis à intervenir avec les membres passés, actuels et futurs du comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31926) et les membres passés, actuels et futurs du comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190), jointe à la fiche de prise de décision FIN-2025-041, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2592

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 22.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif